La TVA dans la restauration ailleurs en Europe

Écrit par (Sylvie Duval) Jeudi, 14 Août 2014 00:00 -

Chaque pays de l'UE concocte son propre menu en matière de taxation dans la restauration. Tour d'horizon avant la votation sur l'initiative de Gastrosuisse sur laquelle on se prononcera le 28 septembre.

Les pays de l'Union européenne (UE) ne sont pas à l'unisson concernant la taxation de la restauration et des plats à l'emporter. Seuls quatre d'entre eux (Allemagne, Royaume-Uni, Estonie, République tchèque) prévoient un taux normal (avoisinant les 20%) et un taux réduit. Pour compliquer encore la comparaison, chaque Etat y va de sa propre politique concernant les boissons alcoolisées. Idem des produits alimentaires «bruts».

en savoir plus

Consultez la source sur Veille info tourisme: <u>La TVA dans la restauration ailleurs en</u> Europe